Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 035-200054864-20261116-118_11_2026_2-DE

Bordereau de signature

Fonds de lissage VHBC

Signataire	Date	Annotation
Frédérique MINSSIEUX	17/11/2026	**Action : Visa**
Thierry BEAUJOUAN	17/11/2026	**Action : Signature** Certificat au nom de Thierry BEAUJOUAN (Maire , COMMUNE DE GUIPRY-MESSAC) , émis par ChamberSign France CA3 NG Qualified eID, valide du 22 mai 2026 à 14:45 au 22 mai 2029 à 14:45.
Frédérique MINSSIEUX	18/11/2026	**Action : Fin de circuit**

Dossier de type : PDF_34304 // Deliberations

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 035-200054864-20261116-118_11_2026_2-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Guipry Messac

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/11/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	27	30

Vote
A l'unanimité
Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 16 Novembre à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Guipry Messac s'est réuni à la Salle du Conseil - mairie annexe, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BEAUJOUAN Thierry, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/11/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/11/2026.

Présents : M. BEAUJOUAN Thierry, Maire, DIVET Marcel, FERRIER Marie-Josèphe, FOUREL Céline, GENDROT Jean-Marc, GUILLOT Sandrine, LERAY Michel, PITRE Rémi, PLANCHENAULT Thérèse, ROUL Christophe, VOLAND Christian, Mmes : AUBEUX Céline, CHAMPAGNAT Victoria, DIVET Chrystèle, GÉRARD Marie, LACHUER Maude, MARTIN Alice, PENIGUEL Anne-Laure, TRÉMOUREUX Audrey, MM : BOULAIS Marvin, CHEREL Emmanuel, CHEVÉ Pierre-Henri, GIROT Charles-Henry, L'HERNAULT Thimothée, RIVAUX Emmanuel, SAULNIER Thomas, VENET Clément,

Absent(s) ayant donné procuration : DAVID Emilie à Mme AUBEUX Céline, MENOUX Serge à Mme FERRIER Marie-Josèphe, Mme LE CORRE Maëla à M. VENET Clément,
Absent(s) : MAUNY Odile MERCIER Gaëlle, Mme ALONZO-BOUSQUET Claire,

A été nommé(e) secrétaire : Mme FERRIER Marie-Josèphe

2026_118 – Demande de subvention auprès de Vallons de haute Bretagne Communauté dans le cadre du fonds de lissage

La Dotation de Solidarité Communautaire versée par VHBC à ses communes membres comprenait jusqu'à la révision du pacte financier de solidarité en 2020, une part liée à la fréquentation par les usagers des différentes communes des équipements communautaires. Lors de la révision de ce pacte, cette part fréquentation a été supprimée, devenant trop difficile d'application. Pour ne pas léser les communes qui la percevait, le nouveau pacte prévoit un fonds de concours, dont le montant est annuel et est dégressif sur 15 ans. Ce fonds de concours permet à VHBC de concourir aux financements d'opérations d'investissement des communes membres.

La commune de Guipry-Messac est bénéficiaire de fonds de lissage pour un montant de 15 097 € pour l'année 2026 (16 606 € en 2025). Il convient de solliciter VHBC pour le financement d'une opération d'investissement réalisée cette année.

Dans le cadre du pacte financier communautaire du 30 septembre 2021, la commune sollicite le versement d'un concours de 15 097 € pour la réalisation de deux actions :

- *Acquisition d'un robot de traçage pour le complexe sportif*
- *Acquisition d'une aire de jeux pour l'école maternelle George Sand*

DELIBÉRATION

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Signé par : Thierry BEAUJOUAN
Date : 17/11/2026
Qualité : LE MAIRE

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 035-200054864-20261116-118_11_2026_2-DE

Vu le pacte financier communautaire approuvé le 30 septembre 2021

Considérant l'opportunité que présente la possibilité de bénéficier d'un fond de concours pour concourir à la réalisation de l'aménagement d'un robot de traçage et à l'acquisition d'une aire de jeu pour l'école maternelle Georges Sand,

Sur rapport de M. Christophe ROUL, adjoint au maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Sollicite le versement du fond de concours lissage « suppression de la part fréquentation » 2026 pour concourir au financement des opérations suivantes et approuve le versement de la subvention selon le tableau ci-dessous :

Objet de la dépense	Coût prévisionnel du projet TTC	Total prévisionnel des subventions et du FCTVA	Montant du fonds de concours sollicité	Montant du reste à charge pour la commune
Acquisition d'un robot de traçage	23 280 €	3 818.85 €	7 500 €	11 961.15 €
Acquisition d'une aire de jeu pour l'école maternelle Georges Sand	25 400 €	4 166.62 €	7 597 €	13 636.38 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 17/11/2026
Le Maire
Thierry BEAUJOUAN